

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13 février 2025.

Date et heure de la séance : 19 février 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 8

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOL - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/02/19/001

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2025.

Monsieur PRESLE indique que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi «NOTRe» vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses consacrées au personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le R.O.B est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Clermont Auvergne Métropole) et sera publié sur le site internet de la ville.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social et un retour sur l'année 2024, à présenter les principales orientations du prochain Budget Primitif, actuellement en cours de préparation.

Ce rapport, présenté en commission « Finances » le 11 février 2025, joint en annexe, vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires à fixer et d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Par ailleurs, si le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne toujours pas lieu à un vote, il est désormais obligatoire de prendre acte de sa tenue en Conseil Municipal par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Principal.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le Budget Principal.

PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *21 février 2025*

Reçu en préfecture le *21 février 2025*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.